



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 JUILLET 2023

Le 03 juillet 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Evelyne LEROY, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

William GUILLARD À Cécile GALHAUT, Christian LETEURTRE À Marie-Claude BEAUFILS, Josiane POINFOUX À Elisabeth BIDEAUX, Charles LENOIR À Patrick CALLAIS, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE, Rémy PONTY À Réjan SAUPIN,

Absent(s) :

Béatrice TASSERY

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	20
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS VILLE - CM/23/097

Il est rappelé au Conseil Municipal que le statut de la Fonction publique territoriale pose comme principal outil de gestion des ressources humaines le tableau des emplois, soumis par délibération au Conseil municipal, après consultation du Comité Social Territorial.

De façon à prendre en considération les dernières décisions de réorganisation interne et les récents recrutements au regard du statut des personnes recrutées, il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

- suppression d'un grade d'adjoint administratif territorial 1ère classe « titulaire » du fait de la suppression du poste de Chargé des animations au Centre social au départ en retraite de l'agent
- suppression de 4 grades d'adjoint technique « titulaires » suite à des départs en retraite et création d'un grade d'adjoint technique « titulaire » suite au recrutement d'un fonctionnaire sur le temps de restauration scolaire, par détachement
- suppression d'un grade d'agent de maîtrise principal « titulaire » suite à la mutation d'un agent du Pôle Technique
- suppression d'un grade d'adjoint technique « contractuel » suite à la stagiairisation d'un agent
- suppression d'un grade d'adjoint technique « contractuel » suite au recrutement d'un agent fonctionnaire

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	-1 (temps complet)	11
Adjoint technique	C	-3 (temps complet)	26
Agent de maîtrise principal	C	-1 (temps complet)	3
Adjoint technique « contractuel permanent »	C	-2 (temps complet)	6

Par conséquent, il est précisé au Conseil municipal le tableau des emplois global mis à jour au regard des modifications susmentionnées, en différenciant :

- le tableau des emplois permanents occupés par des fonctionnaires
- celui des emplois permanents occupés par des agents contractuels permanents

- celui des emplois non permanents occupés par des agents
nents (renforts ponctuels et contrats estivaux)

**EMPLOIS OCCUPES PAR DES AGENTS TITULAIRES
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
A	Attaché	1	TC
A	Attaché principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 2			
B	Rédacteur	3	TC
B	Rédacteur principal de 2ème classe	3	TC
B	Rédacteur principal de 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 7			
C	Adjoint administratif territorial	5	TC
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	4	TC
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	11	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 20			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			29

FILIERE TECHNIQUE			
A	Ingénieur principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1			
B	Technicien territorial	0	TC
B	Technicien principal de 2ème classe	0	TC
B	Technicien principal de 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 1			
C	Adjoint technique territorial	26	dont 1 à 30h
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	7	TC
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 36, dont 1 à 30h			
C	Agent de maîtrise	3	2 TC et 1 TNC (17h30)

C	Agent de maîtrise principal	3	TC	
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 6 dont 1 TNC (17h30)				
TOTAL FILIERE TECHNIQUE				44
				dont 1 à 30h et 1 à 17h30

FILIERE ANIMATION				
B	Animateur	0	TC	
B	Animateur principal de 2ème classe	3	TC	
B	Animateur principal de 1ère classe	2	Dont 1 TNC (28h)	
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 5 dont 1 TNC (28h)				
C	Adjoint territorial d'animation	17	TC	
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	TC	
C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints territorial d'animation : 19				
TOTAL FILIERE ANIMATION				24
				dont 1 TNC (17h30)

FILIERE MEDICO SOCIALE				
A	Assistant socio-éducatif	1	TC	
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 1				
A	Educateur de Jeunes Enfants	1	TC	
total du cadre d'emploi des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants : 1				
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1	TC	
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	5	TC	
total du cadre d'emploi des ATSEM : 6				
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE				8

FILIERE CULTURELLE				
A	Bibliothécaire	1	TC	
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 1				
C	Adjoint territorial du patrimoine	1	TC	
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	TC	

total du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine : 2

TOTAL FILIERE CULTURELLE

3

FILIERE SECURITE

B Chef de service 1 TC

total du cadre d'emploi des Chefs de service PM : 1

C Gardien-brigadier de police municipale 4 TC

C Brigadier-chef principal 5 TC

total du cadre d'emploi des Agents de PM : 9

TOTAL FILIERE SECURITE

10

TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES

118

**EMPLOIS PERMANENTS OCCUPES PAR DES AGENTS
CONTRACTUELS PERMANENTS**

catégo- rie	grade	nombr e de postes ouverts	quotité ho- raire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
A	Attaché	2	TC
A	Attaché principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 3			
C	Adjoint administratif territorial	5	TC
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	0	TC
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 6			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			9

FILIERE TECHNIQUE

A Ingénieur 1 TC

A Ingénieur principal 0 TC

total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1

B Technicien 1 TC

B Technicien principal de 2ème classe 0 TC

B Technicien principal de 1ère classe 1 TC

total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 2

C **Adjoint technique territorial** 6 TC

C Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 0 TC

C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	0	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 6				
C	Agent de maîtrise	0	TC	
C	Agent de maîtrise principal	0	TC	
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 0				
TOTAL FILIERE TECHNIQUE				9

FILIERE ANIMATION				
B	Animateur	0	TC	
B	Animateur principal 2ème classe	0	TC	
B	Animateur principal 1ère classe	0	TC	
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 0				
C	Adjoint territorial d'animation	6	TC	
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	0	TC	
C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	0	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 6				
TOTAL FILIERE ANIMATION				6

FILIERE MEDICO SOCIALE				
A	Assistant socio-éducatif	0	TC	
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 0				
A	Educateur de Jeunes Enfants de 2ème classe	0	TC	
total du cadre d'emploi des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants : 0				
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	0	TC	
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	0	TC	
total du cadre d'emploi des ATSEM : 0				
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE				0

FILIERE CULTURELLE				
A	Bibliothécaire	0	TC	
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 0				
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	0	TC	
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 0				
C	Adjoint territorial du patrimoine	1	28h	

C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	0	TC	
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	0	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine : 1				
TOTAL FILIERE CULTURELLE				1 28h

TOTAL AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES	25
--	-----------

**EMPLOIS NON PERMANENTS OCCUPES PAR DES AGENTS CONTRACTUELS
NON PERMANENTS**

catégorie	grade de rattachement	nombre de postes ouverts	quotité horaire	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
C	Adjoint administratif territorial	3	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 3				
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE				3

FILIERE TECHNIQUE				
C	Adjoint technique territorial	7	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 7				
TOTAL FILIERE TECHNIQUE				7

FILIERE ANIMATION				
C	Adjoint territorial d'animation	12	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 12				
TOTAL FILIERE ANIMATION				12

TOTAL AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS TOUTES FILIERES CONFONDUES	22
--	-----------

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis favorable du Comité social territorial du 22/06/2023.

DECIDE de modifier le tableau des emplois de la Ville, tel que présenté ci-dessus

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi créé est inscrit au budget au chapitre 012 (Charges de personnel),

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 4 juillet 2023

Patrick CALLAIS,
MAIRE

